

## Un plan industriel bruxellois

---

Fiche d'actualité 2016 - 3<sup>1</sup> ■ Octobre 2016

---

<sup>1</sup> Cette **fiche d'actualité** est destinée aux militants en formation à l'École syndicale de Bruxelles, afin de les aider à mieux comprendre certaines questions d'actualité et leurs enjeux syndicaux. L'**École syndicale de Bruxelles** est une initiative de la *Centrale culturelle bruxelloise* (asbl) avec le soutien de la FGTB de Bruxelles, du *Centre d'Education populaire André Genot* (CEPAG asbl) et du *Service d'Education permanente du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

Compte tenu à la fois de son apport en emplois de qualité de tous niveaux de qualification et de ses structures de solidarité fortes entre travailleurs, le secteur industriel mérite une attention particulière. C'est toute l'importance de l'élaboration d'un *Plan industriel* pour la région de Bruxelles-Capitale.

Il sera tout d'abord rappelé la nécessité impérieuse de *maintenir* les entreprises aujourd'hui présentes sur le territoire régional.

Les contraintes et les atouts de Bruxelles pour l'*implantation* d'activités industrielles seront ensuite identifiés.

Enfin, diverses *mesures*, réparties en sept chantiers prioritaires, seront proposées.

La relance industrielle est et demeure un enjeu profondément européen. Ce n'est, en effet, qu'en travaillant à l'échelle de l'Europe tout entière que pourront être mis en place les outils publics nécessaires à la sauvegarde de notre industrie : tout d'abord, il s'agit de permettre un véritable plan d'investissements publics, libéré du dogme de l'austérité budgétaire ; ensuite, il est impératif de définir des règles pouvant protéger nos entreprises de la concurrence déloyale de pays pratiquant des normes sociales et/ou environnementales injustes.

## Cadrage

Par « industrie », nous entendons les activités économiques visant à la transformation (y compris l'assemblage) de matières premières ou de biens intermédiaires. Généralement, par « branche industrielle » des activités économiques, on entend les activités manufacturières, les activités extractives (non présentes en RBC) et celles liées à l'énergie, à savoir les sections *C, D et E* des codes Nace<sup>2</sup>.

A Bruxelles, il est à noter que l'entreprise Viangro, qui n'est pas reprise dans les activités industrielles par les codes Nace mais figure dans le code « commerce de gros », doit être incluse dans cette définition.

De manière générale, une attention particulière doit être portée à trois secteurs qui, ensemble, couvrent 74% de l'emploi salarié industriel (et 57% des établissements bruxellois enregistrés sous un code Nace relevant de l'industrie) :

- les fabrications métalliques (Nace 24-30) ;
- l'industrie agro-alimentaire (Nace 10-12) ;

---

<sup>2</sup> C = industrie manufacturière ; D = production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; E = production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution.

- les secteurs chimique/ pharmaceutique (Nace 20-22).

## Contexte

### Secteurs industriels et emplois industriels

Aujourd'hui, l'industrie n'est pas uniquement tâche de techniciens et d'ouvriers. En 2013, jusqu'à 49 % des actifs de l'industrie manufacturière bruxelloise se retrouvent sous statut d'« employé ». Ces emplois renvoient à des activités de direction, de commercialisation et de recherche-développement. Cela s'explique en partie par le nombre important de sièges sociaux implantés dans la Région. D'autre part, de nombreux *métiers* industriels s'exercent en dehors des *secteurs* industriels. Les métiers de la maintenance, associés à un statut d'ouvrier ou de technicien, se retrouvent, en effet, dans la construction, le commerce de gros, les télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels, etc.

De même, il est important de noter qu'il existe une dualisation de l'emploi au sein même des entreprises manufacturières. Aujourd'hui, les entreprises cherchent avant tout à adapter leur production aux fluctuations de la demande. Ceci implique que les fonctions ouvrières les moins qualifiées (celles qui ne peuvent être automatisées) sont, le plus souvent, exercées sous contrat *intérimaire*, que les employeurs peuvent et veulent ajuster à la conjoncture. Ainsi, selon la BNB, l'industrie belge employait, à elle seule, 46 % des ETP intérimaires en 2012. A côté de ces emplois, précaires, une grande partie de la valeur ajoutée de l'entreprise est dépendante de services nécessitant des emplois à haute qualification. Cependant, hormis les secteurs de la chimie/ pharmacie, les secteurs industriels bruxellois utilisent une importante main-d'œuvre peu ou moyennement qualifiée. Ces activités demeurent donc *cruciales* pour l'équilibre social de la Région...

### L'importance de définit un plan industriel pour la Région de Bruxelles-Capitale

Depuis une bonne soixantaine d'années, on observe une désindustrialisation massive dans les pays occidentaux. Et la Région bruxelloise n'a pas échappé à cette tendance. Durant les années '50, l'industrie fournissait 170.000 postes de travail à Bruxelles. En 2002, 40.000 emplois salariés étaient recensés. En 2013, ce nombre est tombé à...19.015 postes de travail. Ceci représente une chute de 89 % entre 1950 et 2013 ! Le développement de Bruxelles comme centre administratif et institutionnel n'a évidemment pas aidé à résoudre ce problème, et a encore poussé à privilégier le secteur des services, au détriment de l'industrie.

Pourtant, l'industrie est importante, *même en milieu urbain*, et cela pour deux raisons principales:

L'industrie est un secteur créateur de richesse économique et de 'compétitivité'

Ainsi, la branche industrielle (manufacturière, extractive et de l'énergie) a contribué, pour l'ensemble de la Belgique, en 2014, à 15 % de la valeur ajoutée totale, le taux le plus important derrière la branche « commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants » (source : *Comptes nationaux*).

Au sein même de notre Région, en 2013, la branche industrielle a généré 6 % de la valeur ajoutée totale (essentiellement dans l'industrie manufacturière), alors que son poids dans l'emploi total n'est que de 3 % (source : *IBSA*).

Cela s'explique de plusieurs façons :

- *l'industrie est le secteur qui assure la plus grande part des échanges commerciaux ;*
- *l'industrie engage la plus grande part des efforts en recherche-développement (R&D) :*

Il est très clair que les activités de R&D sont porteuses de compétitivité économique. Or, les dépenses dans ce secteur sont très élevées. En 2013, elles représentaient 2,28 % du PIB belge (source : *Bureau fédéral du Plan*).

Cependant, elles ne sont que de 1,52 % du PIB en RBC (contre 2,52 % en Flandre et 2,85 % en Wallonie). Ceci s'explique, probablement, par la faiblesse du tissu industriel bruxellois : à Bruxelles, les activités de R&D reposent principalement sur le secteur *public*, car la Région dispose, sur son territoire, de nombreux établissements scientifiques, universités et hautes écoles.

- *les effets induits de l'industrie sur la croissance économique d'un pays sont les plus importants :*

« En raison de son intensité capitalistique et technologique et de sa forte exposition à la concurrence internationale, (l'industrie) constitue un important facteur de croissance de la productivité du travail » (SPF Economie, 2013, *Panorama de l'économie belge en 2012*).

En 2003, le Bureau fédéral du Plan a estimé ces effets indirects : « *la conséquence directe d'une hausse de 1 % des marchés d'exportations de biens – qui sont principalement des biens manufacturés - est une augmentation de la valeur ajoutée des industries manufacturières estimée à 0,7 % ; qui se transmet à l'ensemble des secteurs marchands et entraîne une croissance de 0,4 % de la valeur ajoutée de ceux-ci.* » Cet effet multiplicateur est proportionnellement très élevé (H. Bogaert, A. Gilot, C. Kegels, 2004, Bureau fédéral du Plan).

### **L'industrie permet de maintenir une diversité sociale et crée des emplois de qualité**

Abandonner une ville comme Bruxelles à un destin purement administratif provoquerait une dualisation définitive de l'emploi, avec, d'un côté, des travailleurs effectuant des tâches administratives et de management à haute qualification et, de l'autre, ceux occupant des emplois non qualifiés au sein des services de base, dans des conditions de plus en plus précaires.

Les pouvoirs publics se mobilisent, depuis les années '70, dans le but de préserver l'emploi industriel de la Région. Mais, reconnaissons-le, ils le font...sans grand succès. Si la Stratégie 2025

incite bien tous les acteurs bruxellois « à *placer l'emploi industriel sous haute protection* », elle n'affichait pas d'emblée l'ambition de créer de *nouvelles* activités industrielles.

Par ailleurs, selon l'Observatoire bruxellois de l'emploi, l'enseignement francophone secondaire n'a qualifié que 574 jeunes à Bruxelles et en Brabant wallon (pour 659 dans l'enseignement néerlandophone [Bruxelles et Brabant flamand])...

## Les freins à l'implantation d'une activité industrielle en RBC

Quels sont les problèmes spécifiques à la région de Bruxelles-Capitale ?

S'agissant d'implantation d'une activité industrielle, nous identifions quatre défis majeurs, inhérents à notre Région :

### Le manque de place disponible

D'après les entreprises bruxelloises (source : [impulse.brussels](http://impulse.brussels), « Besoins de entrepreneurs bruxellois pour 2016 »), trop peu d'espaces sont prévus dans le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) pour accueillir des activités industrielles, logistiques ou portuaires. Et de rappeler le plan *Canal*, développé lors de la législature précédente, qui met en avant la création de logements le long des quais, zone dédiée précédemment à des activités économiques ; ou encore les projets mixtes encouragés par [citydev.brussels](http://citydev.brussels), qui ne permettent pas de développer des activités bruyantes à proximité. [Impulse.brussels](http://impulse.brussels) recommande donc de protéger les activités faibles du PRAS (activités productives, logistiques et portuaires) et de mettre en place des aides financières à destination des entreprises présentes en ZEMU<sup>3</sup> (par exemple en finançant l'isolation acoustique des bâtiments).

Précisons qu'il s'agit bien du point de vue des entreprises. Selon la FGTB, en effet, il n'est pas 'anormal' que les normes environnementales soient plus strictes en milieu urbain. De même la création de logements demeure d'une importance cruciale dans notre Région.

Cependant, l'arbitrage relatif à l'utilisation des réserves foncières régionales s'y fait clairement en défaveur des zones d'activités économiques productives : la fonction *logement* s'est renforcé dans le nouveau PRAS, et cela au détriment de la fonction *économique*. Ainsi, [Citydev](http://Citydev) remarque, à l'époque, qu'en moyenne 8.500 m<sup>2</sup> d'activités productives disparaissent chaque mois et que, dans le même temps, la Région ne peut satisfaire la demande d'implantation de nouvelles entreprises... Convenons que si le secteur économique veut convaincre la Région de l'aider davantage, il faut qu'il porte une particulière attention à l'emploi...de personnes domiciliées au sein de celle-ci.

Le projet de PRAS démographique prévoyant la transformation de 20% des Zones d'Industrie Urbaine (ZIU) en Zones d'Entreprises en Milieu Urbain (ZEMU), le Conseil économique et social s'était inquiété du fait que les ZEMU ne soient pas adaptées à l'implantation d'activités industrielles et/ou productives. Les entreprises voulant s'implanter à Bruxelles sont, en effet,

---

<sup>3</sup> Zone d'entreprises en milieu urbain.

souvent à la recherche d'une place au sein d'un véritable zoning industriel et ne désirent pas toutes se retrouver dans une zone mixte.

Dans ce cadre, le CESRBC recommandait :

- la raréfaction des PPAS dérogatoires (et leur interdiction complète dans le ZIU maintenues) ;
- une captation régionale des plus-values foncières engendrées par le PRAS (afin d'éviter des délocalisations incitées par la réalisation d'une plus-value) ;
- l'insertion d'une « clause de sauvegarde » qui éviterait aux entreprises *déjà* présentes sur une ZIU transformée en ZEMU de devoir réaliser des travaux d'extension, de rénovation lourde, de transformation, voire...de reconstruction.

Par ailleurs, Citydev note que quatre demandes de relocalisation sur cinq émanant des entreprises concernent une relocalisation intra-bruxelloise. Cette demande ne cesse de croître (62% en 2009, 84% en 2012). Ceci montre bien qu'une demande d'implantation en RBC existe, et que c'est donc l'offre de terrains compatibles qui vient à faire défaut.

A noter encore : sur les 700.000 m<sup>2</sup> de bâtiments de plus de 1.000 m<sup>2</sup> répertoriés comme vides, seuls 223.000 m<sup>2</sup> sont commercialisés. Enfin, les propriétaires préfèrent souvent affecter leur bien à un projet de logement, plus rémunérateur. Le coût de l'immobilier à Bruxelles est donc également une donnée importante.

### Les problèmes de mobilité

En résumé, à Bruxelles, la problématique de la mobilité présente les caractéristiques suivantes :

- un très grand nombre de navetteurs (principalement entrants) ;
- un réseau ferroviaire (et fluvial) sous-utilisé ;
- un réseau routier très développé ;
- un sous-investissement (ou sous-financement) dans les infrastructures (cf. tunnels, RER, agrandissement du métro,...).

Les problèmes de mobilité ont trois types de conséquences sur l'économie bruxelloise :

1. la congestion rend difficile les transports des *marchandises* ;
2. les *travailleurs* bruxellois ont des difficultés à rejoindre leur lieu de travail, surtout si celui-ci est situé en périphérie (navetteurs sortants) ;
3. les *déplacements professionnels* sont également de plus en plus problématiques dans Bruxelles, et ce...tout au long de la journée.

En outre, sous la législature précédente, l'échec du projet BILC (avenue du port), a privé pour longtemps la Région d'un centre logistique multimodal...

### Des normes et procédures administratives trop lourdes

Quelques exemples :

- la prescription 0.2 du PRAS prévoit que, pour les projets portant une superficie au sol d'au moins 5.000 m<sup>2</sup>, 10% d'espaces verts doivent être maintenus ou réalisés dont un d'un seul tenant de 500 m<sup>2</sup> de superficie ;
- les délais d'obtention des PE sont plus longs que dans les autres régions (160 à 450 jours) ;
- les normes en matière de nuisances sonores et de parkings sont plus strictes ;
- une étude d'incidence de 450 jours est obligatoire pour tous les sites comprenant un parking de plus de 200 places, ce qui est bien en-dessous du seuil pratiqué dans les autres régions ou, par exemple, à Paris.

### Les conséquences prévisibles de la réforme des aides « groupes-cibles »

Afin de recentrer ses moyens sur les Bruxellois (*objectif certes légitime d'un gouvernement régional...*), la réforme du dispositif « travailleurs âgés » prévoit de revoir à la baisse le bénéfice des réductions ONSS pour travailleurs âgés.

- limitation aux travailleurs âgés de 57 à 64 ans (54 à 67 ans précédemment) ;
- limitation aux revenus inférieures à 10.000 € brut / trimestre ;
- réduction forfaitaire de 1.000 € par trimestre (alors qu'elle pouvait monter jusqu'à 1.500 euros précédemment).

Ceci représente une perte pour bon nombre d'entreprises situées en RBC. Or, le régime actuel des réductions ONSS représenterait 1 à 1,7% de la masse salariale, selon l'entreprise.

## Orientations générales

### Les atouts bruxellois

Les atouts de la Région sont, à minima, de trois ordres :

1. une réserve de main-d'œuvre importante :

Bruxelles dispose d'une démographie dynamique et d'une population jeune, ainsi que de travailleurs qualifiés. Moyennant une offre de formations appropriée, la Région peut (pourrait) facilement répondre aux besoins en main-d'œuvre de son économie. Reste à créer de l'emploi...

## 2. des universités et hautes écoles reconnues :

avec ses trois universités (ULB, VUB, FUSL), Bruxelles détient un fort potentiel de croissance dans le domaine de la connaissance, particulièrement dans les technologies de l'information (+111% entre 1996 et 2014), de la santé et du travail social (+57% entre 1998 et 2014), ou encore des technologies « vertes ».

Il est, par ailleurs, prévu de doubler les dépenses en R&D jusqu'à atteindre 3% du PIB régional.

## 3. la perspective d'une économie circulaire :

Avec 93.000 entreprises actives, le taux de création d'entreprises le plus élevé en Belgique, sa position centrale en Belgique et en Europe, sa politique environnementale active, ses structures d'incubation (par exemple *Greenbiz*), son potentiel de connaissances élevé et son offre en formation continue, Bruxelles présente tous les attributs pour devenir une « ville pilote » dans le développement d'une économie circulaire.

## La perspective métropolitaine

Le développement économique de la Région bruxelloise est tributaire de fortes interactions (voire de concurrences) avec les politiques des deux autres régions du pays. **Une gestion coordonnée des politiques économiques, d'emploi et de mobilité** est donc indispensable **au niveau de la zone métropolitaine**, sous peine d'en annihiler, à Bruxelles, les effets positifs.

## Quelle industrie urbaine ?

En ayant posé les principaux problèmes de la Région pour attirer des activités industrielles, on comprend bien l'impérieuse nécessité de mettre les industries aujourd'hui présentes à Bruxelles sous haute protection.

Par ailleurs, l'accent prospectif doit *également* être mis sur le développement de PME respectueuses des normes en termes de bruit et de pollution, pouvant produire sur une petite surface. Bref, des entreprises pouvant s'intégrer dans un projet mixte et être actives à proximité de logements et d'équipements collectifs, sans perturber outre mesure les autres fonctions de la Ville.

Plus particulièrement, il existe à Bruxelles un potentiel de développement de centres de production de quantités faibles ou moyennes pour les entreprises innovantes. En effet, un nombre important de petites entreprises innovantes (start-ups, Fablabs) sont implantées à Bruxelles. Lorsqu'elles développent un nouveau produit et souhaitent le commercialiser, elles doivent en premier lieu « tester » l'accueil du produit sur le marché par la production d'une petite quantité (typiquement une centaine de produits), avant de pouvoir se lancer dans une production à l'échelle « industrielle ». Cependant, l'offre vient à manquer pour ce type de production, et de nombreuses innovations bruxelloises ne sont en conséquence pas commercialisées. Il y a donc une perte en termes d'emploi et de développement de l'activité pour la Région, alors que la production en quantités moyennes ne nécessite que peu d'espace et peut donc s'adapter aux contraintes urbaines bruxelloises.

Dans ce cadre, la relance de l'activité industrielle dans la région pourrait entrer dans la ligne du « Small Business Act », récemment adopté par le gouvernement régional...

Par ailleurs, la « quatrième révolution industrielle » est en marche. Elle concerne la production numérique, l'« industrie 4.0 ». Ses caractéristiques principales sont :

- l'utilisation des nouvelles technologies numériques (imprimante 3D, découpe laser,...) ;
- une demande de travailleurs aux qualifications poussées en ICT, mais aussi de travailleurs manuels ;
- une organisation en réseau de « geeks » : les « Fab Labs », souvent liés, à Bruxelles, au monde académique ;
- une mutualisation des moyens de production.

Ce type d'industrie peut être porteur d'avenir, et est compatible avec une implantation en zone résidentielle.

Cependant, le développement de ce type d'activité pourrait représenter une véritable menace sociale, dans la mesure où il mènerait à une dispersion de l'activité industrielle en petites entités, dans lesquelles les organisations syndicales n'auraient plus pied (effet dit des « boutiques de masse »).

## Mesures

En considérant ceci, **sept** potentiels **chantiers prioritaires** peuvent être relevés :

### Sauvegarder les zones industrielles existantes (PRAS)

La Région doit sauvegarder les zones industrielles existantes. Ce qui implique la réforme du PRAS, conformément aux recommandations du CESRBC :

- sauvegarde des zones industrielles existantes ;
- limitation des PPAS dérogatoires (et leur interdiction complète dans les ZIU maintenues) ;
- captation régionale des plus-values foncières engendrées par le PRAS (afin d'éviter les délocalisations incitées par la réalisation d'une plus-value) ;
- insertion d'une « clause de sauvegarde » évitant aux entreprises *déjà* présentes sur une ZIU transformée en ZEMU de devoir réaliser des travaux d'extension, de rénovation lourde, de transformation, voire...de reconstruction.

## Faire de la mobilité une priorité économique

La mobilité doit devenir une « priorité partagée » du gouvernement et des interlocuteurs sociaux, intégrée à la Stratégie 2025, tant pour le transport des travailleurs que des marchandises. La mobilité doit être envisagée à l'échelle métropolitaine, tout en l'améliorant à l'échelle régionale.

Cette priorité partagée devrait inclure :

- une coopération entre la STIB, TEC et De Lijn afin de rationaliser les déplacements entre Bruxelles et sa périphérie ;
- une rationalisation de l'utilisation du réseau ferroviaire et fluvial : finalisation du projet de RER et création de plateformes logistiques multimodales ;
- la rénovation d'infrastructures de transport existantes et le financement de nouvelles infrastructures ;
- le développement d'un réseau pilote de petits centres de distribution urbaine multimodaux ;
- la création effective de parkings de dissuasion ;
- une promotion de la mobilité douce.

## Convertir une partie des anciennes réductions ONSS

### des entreprises industrielles en investissements productifs

Les entreprises industrielles touchées par la réforme des Groupes-Cibles (travailleurs âgés) doivent bénéficier d'une compensation, dégressive sur plusieurs années (« phasing-out ») afin de ne pas se retrouver brutalement dans une situation financière délicate, qui les 'obligerait' à se séparer de certains de leurs travailleurs.

Le montant des aides perdues doit être réinjecté dans un Fonds d'investissement de type « Invest for Jobs », géré paritairement par les interlocuteurs sociaux sectoriels de la RBC. Ceci correspondrait donc à un réinvestissement direct dans l'aide au développement de l'industrie.

## Développer les coopérations interrégionales, notamment en matière de RDI

Les interlocuteurs sociaux doivent être associés au projet de **Communauté métropolitaine**, à créer dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat. Concrètement, il s'agira de mettre en place des procédures de concertation entre le CESRBC et les comités subrégionaux des Brabants flamand et wallon.

## Investir aussi dans la nouvelle économie

La Région doit aussi se préparer aux défis de la nouvelle économie et s'investir notamment dans :

- La révolution numérique (FabLab, 3D, ...) : Comme discuté dans les points 3.1 et 3.3, Bruxelles a le potentiel pour se positionner comme un centre en matière d'entreprises innovantes.
- L'économie circulaire = transformer les déchets urbains en ressource industrielle (ex : véhicules polluants déclassés, ...) <sup>4</sup>. Comme discuté dans le point 3.1, Bruxelles dispose d'atouts pour se positionner comme ville-pilote en matière d'économie circulaire, notamment grâce à son opérateur public de propreté publique, important pourvoyeur d'emplois.
- L'économie de la fonctionnalité = substituer la vente de biens par la vente de l'*usage* de ces biens (ou de services associés), en intégrant les exigences environnementales et sociales des consommateurs <sup>5</sup>.

## Soutenir l' « artisanat alimentaire » : bière, chocolat, ...

L'artisanat alimentaire de produits typiquement belges est un secteur d'exportation solide. Par exemple, ce secteur n'a pas souffert des attentats de mars 2016 à Bruxelles (l'Echo du 09/09/2016, p.7). Ce secteur participe également à l'image de Bruxelles à l'étranger. Inversement, la bière et le chocolat profitent de l'image de marque de la Région, ce qui est un autre atout de la Capitale.

## (Ré)investir dans les OIP régionaux à vocation économique

Parmi les conditions de réussite de ce Plan industriel, figurent plusieurs enjeux de la Stratégie 2025, mis en œuvre par ailleurs, à savoir notamment :

- le développement de la formation professionnelle des Bruxellois (via les pôles de compétence),
- le conditionnement des aides économiques,

---

<sup>4</sup> Développer une stratégie de transition vers l'économie circulaire est un objectif de la stratégie 2025 (objectif 3, Axe 2). Tel que cité dans le texte, il s'agit de développer « une vision stratégique et opérationnelle de l'environnement en tant que ressource d'emplois locaux ». Dans ce cadre, le PREC a été réalisé. Le plan prévoit d'atteindre des objectifs en termes de développement économique, création de valeur et création d'emplois notamment via la mise en place de clauses environnementales dans les marchés publics et d'aides aux entreprises actives dans l'économie circulaire. L'économie circulaire est une force pour une région telle que Bruxelles-Capitale car elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables mais aussi car elle permet de réaliser d'importantes économies de ressources. Ainsi, l'industrie bruxelloise pourrait gagner en résilience mais également en efficacité.

<sup>5</sup> S'inscrivant dans l'économie circulaire, ce modèle économique permet de créer davantage de valeur économique tout en consommant jusqu'à quatre fois moins de ressources. D'après les experts, l'empreinte carbone des entreprises adoptant ce concept est réduite de 50% tandis que la consommation d'énergie et de matières premières diminue de 30 à 50 %. Dans ce contexte, la priorité de l'entreprise qui fabrique et/ou commercialise le bien/service, est de le garder en bon état le plus longtemps possible.

- la lutte contre le dumping social et la précarité croissante du travail,
- la lutte contre les discriminations à l'embauche,
- le soutien à la recherche et au développement.